



Contrat de loyer non respecté

Par **bree**, le **21/06/2012** à **21:57**

Bonjour, bonjour
je suis locatrice d'une maison je paye un loyer de 1500 euros/mois pour une maison avec jardin et piscine, le mois de janvier le propriétaire a décidé de faire des travaux d'assainissement qui a détruit tout le jardin et les proprio refusent de réaménager le jardin s/pretexe qu'ils veulent vendre, et a ce jour je ne peux pas profiter ni du jardin ni de la piscine alors qu'il est bien mentionné sur le bail jardin aménagé et piscine, ce jour j'ai décidé de ne pas payer mon loyer puis que le contrat de location n'est pas respecté est-ce que j'ai le droit ou pas ? et qu'est-ce que je peux faire pour que je puisse pas être en tort ?
merci de me répondre, bien cordialement

Par **alterego**, le **21/06/2012** à **23:09**

Bonjour
Non vous n'avez le droit, vous vous mettriez sérieusement en faute.
Votre propriétaire ne veut rien entendre, saisissez le Juge de Proximité du Tribunal d'Instance dont vous dépendez.
Pour cela, retirez l'imprimé à remplir auprès du Greffe du Tribunal ou téléchargez-le sur Internet. <http://vosdroits.service-public.fr/F1785.xhtml>
Une tentative préalable de conciliation devrait suffire. Le juge saura faire comprendre à votre propriétaire que son intérêt n'est pas de ne pas remettre le jardin en état, qu'il doit respecter les clauses du bail.
En cas de besoin pour remplir la demande, n'hésitez pas à nous contacter
Cordialement